

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS

Capital : 400 Millions de Francs

Registre du Commerce : Seine N° 50.816 — N° d'Immatriculation sur la liste des Banques Françaises : 49.

RAPPORT

ADRESSÉ PAR LE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

à la Commission de contrôle des banques

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1950

Compte de Profits et Pertes

RAPPORTS DE MM. LES COMMISSAIRES

IMPRIMERIE CHAIX

20, Rue Bergère

PARIS

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. CELIER (Alexandre), *Président honoraire.*
GAUSSEL (Georges), *Président.*
FARNIER (Charles), *Vice-Président, Directeur Général.*
LAURENT (Charles), *Vice-Président.*
BOISSARD (Henri), *Administrateur.*
BORREDON (Gilbert), —
CHASSY (Georges), —
DAVEZAC (Henry), —
DENIS (Pierre), —
MASSOT (René), —
PERNOT (Alexandre), —
VIGUIÉ (René), —

CENSEUR

M. HUGUES (André).

COMMISSAIRES AUX COMPTES

MM. LELEU (Raymond),
MARBEAU (François).

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU
COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS
à la Commission de contrôle des banques
sur l'Exercice 1950

AVIS

Le COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE de PARIS rappelle aux porteurs de ses parts bénéficiaires et de ses parts de fondateur qu'il reçoit et conserve en dépôt dans les caisses de son Siège social ou de ses agences, à titre entièrement gratuit, les parts bénéficiaires nominatives et les parts de fondateur nominatives ou au porteur.

Les porteurs de parts bénéficiaires et de parts de fondateur ont le plus grand intérêt à profiter de cette facilité qui leur permet d'encaisser automatiquement, sans frais, leur coupon dont le montant est porté au crédit de leur compte ou tenu à leur disposition.

atteint, à la suite d'alignements successifs, une position d'équilibre, sans doute encore fragile, mais qui laissait entrevoir le retour progressif à un régime plus libéral pour les échanges de marchandises et de capitaux. En particulier, sous les auspices de l'Organisation européenne de coopération économique, les principaux pays d'occident assouplissaient leur réglementation douanière et monétaire : à l'importation, de nombreux contingents étaient supprimés et les facilités accordées aux opérations d'arbitrage rétablissaient petit à petit une certaine liaison entre les marchés financiers.

1945, nous avons
nombre dernier et le

le déclenchement
ément retenti sur
écouler se trouve
i cours desquelles

le d'assez grande
elle était en pleine
dans l'ensemble
ait à donner des
besoins essentiels
des variations de
paraissaient avoir

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. CELIER (Alexandre), *Président*
GAUSSEL (Georges), *Président*
FARNIER (Charles), *Vice-Prés*
LAURENT (Charles), *Vice-Prés*
BOISSARD (Henri), *Ac*
BORREDON (Gilbert),
CHASSY (Georges),
DAVEZAC (Henry),
DENIS (Pierre),
MASSOT (René),
PERNOT (Alexandre),
VIGUIÉ (René),

CE

M. HUGUES (André).

COMMISSAIRES AUX COMPTES

MM. LELEU (Raymond),
MARBEAU (François).

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS

à la Commission de contrôle des banques
sur l'Exercice 1950

Conformément à l'article 10 de la loi du 2 décembre 1945, nous avons l'honneur de vous adresser notre bilan arrêté au 31 décembre dernier et le compte de profits et pertes de l'exercice 1950.

Survenant à peine cinq ans après le dernier conflit, le déclenchement des hostilités en Corée à la fin du mois de juin a profondément retenti sur l'activité économique : de ce fait, l'année qui vient de s'écouler se trouve partagée en deux périodes de durée sensiblement égales au cours desquelles la conjoncture a évolué en des sens différents.

Les six premiers mois avaient constitué une période d'assez grande stabilité. Sauf en Allemagne occidentale et au Japon, où elle était en pleine expansion, la production industrielle ne progressait plus dans l'ensemble que lentement ; l'écoulement des marchandises commençait à donner des préoccupations, au moins dans certains secteurs où les besoins essentiels étaient satisfaits. Les prix de gros n'avaient connu que des variations de faible amplitude et sans à-coups. Les taux de change paraissaient avoir atteint, à la suite d'alignements successifs, une position d'équilibre, sans doute encore fragile, mais qui laissait entrevoir le retour progressif à un régime plus libéral pour les échanges de marchandises et de capitaux. En particulier, sous les auspices de l'Organisation européenne de coopération économique, les principaux pays d'occident assouplissaient leur réglementation douanière et monétaire : à l'importation, de nombreux contingents étaient supprimés et les facilités accordées aux opérations d'arbitrage rétablissaient petit à petit une certaine liaison entre les marchés financiers.

Ces progrès ont été remis en cause par les événements de juin. Bien que le conflit soit demeuré localisé à la Corée, il a déterminé des mesures de réarmement qui, des Etats-Unis, se sont étendues aux autres nations occidentales. Les matières premières utilisables à des fins militaires ont été l'objet de demandes massives qui ont entraîné une hausse brutale des cours. Les menaces de surproduction ont subitement disparu pour faire place à des perspectives de pénurie qui ont à nouveau incité à la constitution de stocks. Cette soudaine évolution, accentuant les effets du plan Marshall, a eu au moins l'heureuse conséquence d'atténuer, ou parfois même de faire disparaître, la disette de dollars dont tous les pays souffraient à des degrés divers : d'une part, en effet, les Etats-Unis se sont portés acheteurs des matières premières ou des demi-produits dont ils avaient besoin pour alimenter leur effort de réarmement ; d'autre part, ils ont cessé d'apparaître comme le refuge unique pour les capitaux ; sous ces diverses influences, ils ont vu leur stock d'or diminuer sensiblement. Les mêmes événements ont provoqué une régression du chômage. Mais ils ont également incité les gouvernements à étudier le rétablissement des mesures de contrôle qui avaient été instituées pendant le dernier conflit mondial et notamment à régler les prix intérieurs, ainsi qu'à organiser sur le plan international une répartition des matières essentielles pour les fabrications de guerre. Les mesures de dirigisme économique, qui tendaient à disparaître progressivement, reprennent vie et semblent devoir rester en vigueur et même se renforcer tant que le maintien de la paix demeurera un sujet d'inquiétude.

La France, déjà aux prises en Indochine avec une tâche très dure, a naturellement éprouvé les effets de ces événements internationaux ; mais, moins directement engagée que les Etats-Unis dans les récentes complications et n'étant pas au même degré productrice de matières premières, elle ne les a ressentis que par contre-coup et avec un certain décalage dans le temps. Si l'on excepte une courte période pendant laquelle les particuliers se sont constitué des réserves en produits de première nécessité, aucun phénomène interne n'y justifiait l'augmentation des cours qui étaient restés stables depuis le début de l'année. C'est seulement la hausse sur les marchés extérieurs de marchandises dont la France est grosse importatrice qui a

déclenché le relèvement des indices des prix. L'équilibre entre la rémunération du travail et le coût de la vie s'est trouvé compromis et l'année s'est terminée dans un climat d'incertitude.

Cependant, le pays a encore développé sa capacité de production. Bien que l'aide américaine au titre du plan Marshall ait été réduite par rapport à l'année précédente, sa contrepartie en francs a continué d'alimenter pour une large part le fonds de modernisation et d'équipement. L'Etat a ainsi directement ou indirectement financé les travaux des grands services nationalisés, tels que l'Électricité de France ou la Société nationale des chemins de fer français et, dans une faible mesure, ceux des entreprises privées ; en fait, ces dernières ont eu essentiellement recours aux moyens classiques de crédit. Les dépenses de premier établissement restent insuffisantes, spécialement en matière de logement ; les avantages consentis sous forme de crédits, de primes ou d'allègements fiscaux aux particuliers ou aux collectivités qui construisent des immeubles d'habitation contribueront, sans doute, à fournir à ce problème fondamental une solution indispensable à la stabilité sociale du pays.

Les efforts soutenus depuis plusieurs années pour accroître la production d'énergie, par la création de nouvelles installations, ont porté leurs fruits. Ils ont, avec le meilleur rendement individuel des mineurs et une hydraulicité favorable, permis d'extraire plus de houille et de distribuer plus d'électricité ; cependant, en fin d'année, les stocks de charbon qui, quelques mois auparavant, étaient presque surabondants sur le carreau des mines, ont été ramenés à un niveau tel qu'il est devenu nécessaire de reprendre les importations d'Amérique. Les disponibilités en pétrole ont continué à augmenter, ainsi que le tonnage traité par les raffineries françaises. Les entreprises fabriquant des biens d'équipement n'ont pas cessé, même au cours du premier semestre, de trouver facilement des acheteurs, tandis que certains industriels travaillant directement pour les consommateurs éprouvaient, à cette époque, des difficultés à maintenir la vente de leurs marchandises à un rythme satisfaisant. La sidérurgie a atteint son plus haut niveau d'activité depuis la guerre. Aucun signe de ralentissement n'apparaît encore dans l'industrie automobile où, malgré l'accroissement du nombre de

véhicules fabriqués, les délais de livraison demeurent longs. Le textile n'a pas eu de difficulté à écouler sa production ; mais la hausse de la laine et du coton, qui vaut un regain de faveur aux fibres artificielles, est un objet de préoccupation pour le proche avenir. L'agriculture a bénéficié des circonstances atmosphériques et les récoltes ont été abondantes. La liberté rendue aux échanges dans le cadre de l'Organisation européenne de coopération économique a fait renaître le commerce d'exportation. Celui-ci a été stimulé par les commandes que les Etats-Unis ont passées à la sidérurgie pour couvrir leurs besoins militaires. Il a été, en outre, alimenté par les produits du sol dont une fraction croissante est maintenant vendue à l'étranger, tandis que les achats extérieurs de denrées alimentaires tendent à diminuer ; il est ainsi prouvé que l'agriculture peut contribuer à procurer au pays les devises dont il a besoin. Le déficit des échanges commerciaux a été réduit de moitié par comparaison à l'an dernier ; les exportations vers la zone dollar ont plus que doublé, alors que les importations de cette provenance étaient sensiblement réduites. Compte tenu des exportations invisibles et notamment du tourisme, très actif, la balance des paiements se rapproche de l'équilibre ; si celui-ci n'a pu être finalement acquis que grâce à l'aide Marshall, la France est maintenant créditrice à l'égard de nombreux pays. Il faut cependant noter que ce redressement du commerce extérieur résulte, pour partie, de la contraction des achats de matières et de demi-produits et de l'expansion des exportations dans les mêmes catégories et que ce double mouvement pourrait, en se développant, ne pas être absolument favorable à l'économie nationale.

Malgré la charge fiscale accrue, la situation des finances publiques est restée précaire : dès le début de l'exercice, il était prévu que les dépenses, sans cesse grossies, dépasseraient les recettes, mais la guerre d'Indochine d'une part, les résultats de la Société nationale des chemins de fer français d'autre part, ont creusé le déficit. Le déséquilibre de la sécurité sociale et le réarmement, même soutenu par la coopération américaine, ouvrent la perspective de charges supplémentaires. Les besoins du Trésor ont été couverts en majeure partie par des émissions de bons à court terme et par des emprunts extérieurs dont le produit a été en totalité ou en partie cédé

au fonds de stabilisation des changes et sert ainsi de gage à des avances consenties par l'institut d'émission. Les dépôts dans les caisses d'épargne ont augmenté, surtout pendant les premiers mois, suivant un rythme plus rapide. La circulation fiduciaire a continué de croître, mais plus lentement que l'an dernier. Les cours des principales devises sur le marché libre ou sur le marché officiel n'ont pas subi de variations appréciables. L'or, dont le prix n'avait cessé de baisser pendant le premier semestre, a été recherché par la suite ; il se retrouve à la fin de décembre à un niveau légèrement inférieur à celui du début de l'année. Malgré les incertitudes internationales, les dispositions plus libérales de l'Office des changes n'ont pas provoqué de sorties notables de capitaux. La stabilité relative dont faisait preuve l'économie française et l'augmentation des actifs de la Banque de France en devises ont, au mois de juin, peu de temps avant le déclenchement des hostilités en Corée, conduit à ramener de 3 à 2 1/2 % le taux d'escompte officiel qui n'a pas été modifié depuis lors.

Le montant total des concours accordés par les banques est resté à un niveau à peu près constant jusqu'à la fin d'octobre et c'est seulement à partir du mois suivant que l'expansion des crédits a été déclenchée par la hausse des prix internationaux et les commandes d'armement. C'est d'ailleurs surtout de capitaux à long terme que les entreprises ont besoin, mais l'épargne, à laquelle n'ont été ménagés depuis de longues années ni les pertes ni les motifs de découragement, continue à marquer son indifférence envers le marché financier : le taux élevé des obligations et la difficulté de les placer incitent les entreprises à recourir à l'autofinancement.

Sauf en fin d'année où s'est manifesté un accroissement de leur montant coïncidant avec l'expansion des crédits et imputable en partie à cette dernière, les dépôts n'ont progressé qu'avec lenteur. Nombre de commerçants et d'industriels ont tendance à recourir de plus en plus au service des chèques postaux dont ils apprécient les avantages ; peut-être ne songent-ils pas qu'en privant les banques de leurs moyens d'action ils réduisent leurs chances de trouver auprès d'elles les crédits dont ils pourront avoir besoin.

Nos résultats d'exploitation, qui sont essentiellement sous la dépendance du volume des dépôts et des affaires d'une part, et d'autre part sous

celle de nos frais généraux, se sont trouvés affectés en 1950, plus encore qu'au cours des exercices précédents, par la réduction des conditions de banque et les difficultés croissantes de la branche titres.

Alors que la liberté a été rendue, en même temps qu'aux salaires, à la plupart des prix agricoles, industriels et commerciaux et que l'ensemble des entreprises publiques ou privées ont pu compenser par l'élévation du prix de leurs services celle de leurs prix de revient, les bases de la rémunération des banques restent fixées par un organisme officiel, le Conseil national du crédit, où les usagers disposent d'une influence prépondérante. C'est ainsi qu'au cours de l'année plusieurs décisions successives ont abaissé le taux des commissions, alors que les charges s'aggravaient. Cette situation paradoxale a pesé sur notre compte de profits et pertes. Mais nous pouvons espérer aujourd'hui qu'une appréciation plus exacte de l'intérêt que présente pour le pays la bonne santé de son système bancaire mettra un terme à la dégradation continue des tarifs.

Plus préoccupant encore est le déséquilibre financier de nos services de placement, de bourse et de titres, dont les recettes sont extrêmement loin de couvrir les dépenses. Le réseau de démarches que nous avons développé depuis la guerre de 1914 pour assurer, avec des résultats que la dépréciation de la monnaie et des cours de bourse rend aujourd'hui médiocres, le succès des émissions du Trésor et des obligations industrielles comme les services de valeurs mobilières, organisés cependant suivant les méthodes les plus modernes et les plus économiques, comportent des frais tels qu'une rémunération adéquate paraîtrait hors de proportion avec la valeur des titres ou le montant des coupons. Le déficit, qui en est la conséquence, absorbe une part importante des profits réalisés dans la branche commerciale. Le regroupement des titres anciens de faible montant nominal n'est, pour l'instant, qu'une source de dépenses supplémentaires et ne constituera finalement qu'un palliatif. Il serait souhaitable de pouvoir, dans un proche avenir et avec l'accord de tous les organismes pour le compte desquels nous assurons des services financiers, remédier au moins dans une certaine mesure à une situation qui établit une trop grande différence entre les profits des banques françaises, suivant qu'elles consacrent ou non une part impor-

tante de leur activité à la branche titres. Le maintien de celle-ci est cependant indispensable au Trésor public, à ses principaux auxiliaires, au financement de l'activité industrielle et à la gestion de la fortune mobilière du pays.

L'accroissement de nos comptes de chèques et de nos comptes courants créditeurs, le relèvement modéré de notre plafond d'escompte à la Banque de France, nous ont permis d'augmenter le volume de nos affaires de banque et de compenser ainsi largement l'effet déprimant des causes que nous venons de signaler. Nos recettes totales sont, en effet, en amélioration d'une année sur l'autre.

Mais les relèvements de salaires survenus pendant l'exercice, la hausse des impôts, des tarifs des services publics et des loyers ont fait monter dans une proportion plus forte encore nos frais généraux. Nous n'avons à aucun moment relâché notre effort pour limiter la progression de ceux-ci, tout en améliorant la qualité et la rapidité d'exécution de nos travaux.

La modernisation de notre équipement reste notre constant souci. Après avoir doté de machines à cartes perforées la comptabilité des titres en dépôt, nous avons recouru au même matériel pour tenir les comptes de chèques des agences de Paris : la réforme est déjà à moitié réalisée. Nous envisageons maintenant l'extension de ce procédé aux opérations de bourse. Simultanément, avec le conseil d'experts qualifiés, nous avons révisé les méthodes de travail de plusieurs services, notamment en utilisant les perfectionnements apportés au cours des dernières années au matériel de bureau et aux machines comptables.

Nous avons contribué à placer les emprunts de divers groupements de sinistrés ; dans la plupart des cas les souscripteurs ont été admis à comprendre pour partie dans leur versement les certificats de l'emprunt libératoire. Ils ont pu ainsi obtenir des titres négociables tout en améliorant le rendement de leurs capitaux. Nous avons également prêté notre concours aux émissions du Crédit national, du Crédit foncier de France, de la Ville de Paris, d'Électricité de France et de nombreuses sociétés privées. Les augmentations de capital en numéraire, entravées par des conditions techniques défavorables,

sont en régression par rapport à l'exercice précédent. Influencé par les événements, le volume des émissions obligataires s'est trouvé réduit lui aussi.

Nos commissions sur opérations de bourse subissent les conséquences de l'atonie du marché. Malgré l'augmentation des dividendes et l'élargissement des opérations à terme, les cours sont demeurés orientés à la baisse pendant les premiers mois ; leur niveau anormalement déprécié et les taux de rendement qu'ils faisaient ressortir commençaient à provoquer une réaction naturelle lorsque les événements de Corée ont brusquement annulé les progrès réalisés. Malgré la hausse des matières premières et la reprise de l'activité industrielle, l'année s'est terminée à des cours voisins des plus bas, avec des transactions demeurées très réduites.

Dans nos agences de Paris et de banlieue, après une stabilité relative pendant le premier semestre, les découverts se sont quelque peu résorbés à la fin de l'année ; simultanément, les escomptes progressaient et les usances du papier avaient tendance à s'allonger, entraînant une augmentation des risques en cours. Nous nous sommes particulièrement attachés à mettre au point des formules de crédit pour financer les importations de matières premières essentielles, sans relâcher pour autant les concours que nous apportons à notre clientèle d'exportateurs.

Nos sièges de province ont dû faire face en 1950 à de nouvelles difficultés. Sans doute la hausse des matières premières et l'essor du commerce extérieur ont favorisé ceux qui tirent leurs profits principaux des opérations avec l'étranger. Roubaix et Castres ont bénéficié de la cherté de la laine et Le Havre de celle du coton. Lille, Marseille et Bordeaux ont également travaillé dans de bonnes conditions. Partout des efforts ont été faits pour faciliter les exportations. Mais, dans l'ensemble, le contingent d'affaires qu'elles représentent n'a pas suffi à compenser la diminution des autres recettes et l'accroissement des charges qui ont caractérisé l'exercice. Le commerce intérieur s'est montré moins actif et a comporté plus de risques. Les agences du midi ont souffert de la crise persistante du marché des vins. Dans les régions rurales, la concurrence des caisses de crédit agricole s'est accentuée. En dépit des conditions exceptionnelles consenties pour les

comptes à terme, les taux pratiqués à vue par les organismes publics ou semi-publics détournent de nos guichets une clientèle dont les dépôts formaient autrefois la contrepartie permanente de nos emplois commerciaux. Les services de titres, qui occupent en province une fraction de nos effectifs plus importante qu'à Paris, imposent à certains de nos sièges des charges particulièrement lourdes.

En Tunisie, l'année a été pour l'agriculture moins bonne que la précédente. La diminution des récoltes a été particulièrement sensible pour les olives. La production minière a, en revanche, fait des progrès, surtout celle des phosphates. Le déséquilibre de la balance commerciale s'est atténué. Les échanges avec la zone franc accusent un déficit plus faible que l'année précédente et les mouvements avec l'étranger se sont traduits par un solde créditeur en augmentation. Nos sièges de Tunis, Sousse, Sfax et Bizerte ont accru leurs ressources, grâce aux capitaux apportés par les Sociétés intéressées au développement industriel de la Régence.

Madagascar a augmenté le volume de ses ventes à l'extérieur, notamment de café, mais la production est loin d'avoir pris l'essor que l'on peut attendre de la mise en œuvre des plans d'équipement. Les importations portent principalement sur les tissus, les machines et le matériel électrique. La métropole et les territoires de l'Union française sont de beaucoup les premiers clients et fournisseurs de l'île. Notre exploitation continue à se développer favorablement. Aux huit sièges que nous possédions déjà dans l'île, nous en avons ajouté deux que nous avons ouverts à Manakara et à Morombé ; nous avons, en outre, installé un bureau hebdomadaire à Farafangana.

Les résultats de notre département des relations étrangères ont été heureusement influencés par le développement des transactions avec plusieurs pays et par la liberté rendue progressivement, tant en France qu'au dehors, aux opérations de change.

Les importations de laine, de caoutchouc et d'étain, ont fourni à notre agence de Londres des occasions d'intervention qui lui ont été profitables. Nos sièges d'Australie et de l'Inde lui procurent d'intéressants emplois pour ses capitaux.

Nos agences d'Égypte ont fait preuve d'une activité satisfaisante. Le coton, dont la production fournit le quart du revenu national, a vu ses cours doubler pendant la campagne actuelle. L'économie du pays a largement bénéficié de ce mouvement, mais s'est trouvée aussi, de ce fait, particulièrement sensible aux tendances inflationnistes qui ont dominé dans le monde au cours du deuxième semestre. Les écarts de prix de la matière ont d'ailleurs revêtu une amplitude inhabituelle. Les échanges avec l'étranger ont augmenté de valeur et les importations en provenance de la France, qui a figuré en 1950 au deuxième rang dans la liste des fournisseurs de l'Égypte, ont plus que doublé. La balance des paiements reste déficitaire, mais depuis la fin de l'année un accord de principe a été conclu avec le gouvernement britannique pour la libération graduelle des avoirs égyptiens en sterling. Notre siège d'Alexandrie a fourni un large concours aux exportations vers la France et vers l'Inde, dont le montant a été particulièrement élevé. Au Caire, nous avons donné notre appui aux entreprises françaises qui exécutent de grands travaux ou qui fournissent du matériel d'équipement. Seul, le mouvement des affaires sur la place de Port-Saïd est en déclin.

L'Inde a continué ses efforts en vue d'organiser son économie et chercher à assurer par ses propres moyens la subsistance de sa population. Elle s'efforce de développer sa production agricole en défrichant et en irriguant des terrains incultes. Elle a été éprouvée, en Assam, par des tremblements de terre, et dans divers États soit par des inondations, soit par l'absence des pluies de la mousson. Sa balance commerciale a été favorable et nos crédits à l'exportation ont atteint à Bombay des montants records. A Calcutta, les transactions sur le jute ont été un aliment important de notre exploitation.

L'économie australienne, étroitement solidaire du marché de la laine dont les cours ont haussé avec la guerre de Corée, a connu une grande prospérité. L'abondance monétaire a entraîné le relèvement des prix de détail, qui est un objet de préoccupation pour l'avenir. Les opérations de crédit consécutives aux achats français constituent l'activité essentielle de nos agences ; elles ont porté cette année sur des montants jamais atteints. Mais nos affaires locales ont présenté plus de difficultés. Tant à Sydney qu'à

Melbourne, nous avons eu la satisfaction d'apporter notre appui à la mission économique envoyée par le gouvernement dans ce pays et nous nous sommes mis à la disposition des sociétés françaises appelées à participer à l'important effort d'industrialisation qui s'y poursuit.

La fortune de l'agence de Bruxelles reste fonction du volume de ses dépôts. Nous sommes intervenus dans les relations commerciales nouées par les industries de Verviers avec l'Australie. L'industrie textile constitue d'ailleurs l'une des branches les plus prospères de l'économie belge dont les prix de revient sont, dans l'ensemble, assez élevés.

La French American Banking Corporation, à New York, a participé activement au financement des importations françaises en provenance des États-Unis, spécialement à celles que l'exécution du plan Marshall a rendues possibles.

Notre personnel est resté stable ; les réductions d'effectifs se sont effectuées par le jeu normal des mises à la retraite et des démissions. Nous constatons avec plaisir l'attachement grandissant que témoignent à notre Maison nos collaborateurs de tout grade à mesure qu'ils apprennent, en y travaillant, à la connaître mieux. Leur dévouement ne s'est pas démenti, non plus que l'amour-propre qu'ils mettent à rester dignes de son passé. Nous entretenons les meilleures relations avec le Comité d'entreprise qui a tenu trois sessions au cours de l'année : les comités d'établissement qui fonctionnent à Paris et dans chaque agence-mère se réunissent régulièrement. Les gradés et les employés que la confiance de leurs collègues a appelés à siéger dans ces assemblées y ont manifesté leur ardent désir d'améliorer le rendement du travail et de gérer nos œuvres sociales en vue du bien commun. Un jardin d'enfants fonctionne maintenant dans un immeuble voisin de notre siège social. Une troisième colonie de vacances, s'ajoutant à celles que nous possédions déjà à Contest (Mayenne) et à Masquières (Lot-et-Garonne), a été installée à Jouy-sur-Morin (Seine-et-Marne) dans un domaine dont nous avons fait l'acquisition. Au total, 565 enfants provenant aussi bien de Paris que de province ont pu faire cet été des séjours à la campagne dans des conditions d'hygiène et de confort qui ont été appréciées par les familles.

Le bilan qui est analysé par nos commissaires a été établi avec toute la prudence qui est dans nos traditions.

Toutes les créances reconnues douteuses, les acquisitions d'immeubles, les dépenses d'aménagement de notre siège social et de nos agences, les achats et installations de matériel mécanographique ont été amortis.

Notre portefeuille-titres continue à figurer, à peu de chose près, pour le même montant que l'an dernier ; ce poste reste très inférieur à la valeur de réalisation.

Notre trésorerie n'a pas cessé d'être parfaitement liquide.

Compte tenu des frais généraux et des charges de toutes natures, amortissements et dotations aux comptes de provisions, notre compte de profits et pertes se traduit par un solde créditeur de 163.553.260 francs. Ce solde comprend la totalité des résultats obtenus tant par nos sièges de France, de Tunisie et de Madagascar que par nos agences installées dans des pays étrangers : Angleterre, Australie, Belgique, Egypte, Inde et Monaco.

Conformément à l'article 8 de la loi du 2 décembre 1945, modifié par la loi du 17 mai 1946, il y a lieu de considérer comme charge d'exploitation une somme de 52.364.001 francs qui correspond à une répartition de 67 fr. 59 au profit de chacune des 774.730 parts bénéficiaires non amorties.

En vertu du dernier alinéa de l'article 26 de nos statuts, nous vous proposons d'attribuer :

- aux parts bénéficiaires, en supplément du minimum d'intérêt garanti, une répartition de 57 fr. 41 par part, pour en porter le total à 125 francs bruts, ce qui représente Fr. 44.477.249
- aux 800.000 actions transférées à l'État — 45.928.000
- au Conseil d'administration — 1.500.000

Les droits des parts de fondateur ont été calculés selon les stipulations des articles 40 et 41 des anciens statuts visés au premier paragraphe de l'article 26 des nouveaux statuts ; un dividende de 63 fr. 50 reviendra à

chacune des 15.076 parts restant en circulation et cette répartition absorbera un montant de 957.420 francs.

Il restera un reliquat disponible de 18.326.590 francs, qui s'ajoutera au report à nouveau des exercices antérieurs, dont le solde créditeur passera de 29.534.360 francs à 47.860.950 francs.

M. René MASSOT a été nommé administrateur par le ministre des Finances et des Affaires économiques, en remplacement de M. Robert MANGEART, démissionnaire.

RAPPORT DES COMMISSAIRES
SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE 1950

MESSIEURS,

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 1950, nous avons l'honneur de rendre compte de l'exécution de notre mandat de commissaires aux comptes, mandat qui nous a été renouvelé par arrêté de M. le Ministre des Finances et des Affaires économiques en date du 5 août 1949.

Le bilan au 31 décembre 1950, établi conformément aux prescriptions de la Commission de Contrôle des Banques, présente
un total de Fr. 178.745.136.196
contre, en 1949..... 148.224.423.875

Soit une augmentation deFr. 30.520.712.321

qui s'explique non seulement par l'accroissement des comptes créanciers, corollaire du développement de l'exploitation, mais également du fait du report au 2 janvier 1951 de l'échéance du 31 décembre 1950.

Le compte Pertes et Profits qui, comme précédemment et conformément aux dispositions de l'article 8 du décret du 31 août 1937, fait apparaître la provenance des bénéfices de l'exercice, accuse cette année, à son crédit, avant l'inscription du solde reporté des exercices précédents, un solde bénéficiaire de.....Fr. 163.553.260
contre, en 1949..... 169.551.165

Il ressort donc, pour 1950, une diminution de..Fr. 5.997.905

La provenance de la somme de 163.553.260 francs est ainsi exprimée dans le compte Pertes et Profits, compte tenu des Charges, Amortissements et Provisions :

Exploitation	Fr.	149.020.723
Portefeuille-titres et participations.....		13.700.772
Immeubles		831.765
		<hr/>
comme ci-dessus	Fr.	163.553.260

La diminution du résultat net de la branche « Exploitation » soit 10.016.782 francs ne correspond pas à une diminution de productivité malgré l'abaissement du taux d'escompte et de certains tarifs, mais provient de l'augmentation générale des charges, notamment des relèvements de salaires et de leurs diverses incidences. Des abattements sur créances ont été pratiqués et les provisions complémentaires nécessitées par le volume des risques ont été constituées.

Comme pour les exercices antérieurs la rubrique Portefeuille-Titres et celle des Immeubles n'ont pas supporté la quote-part de Frais Généraux. Elles représentent ensemble sur 1949 un excédent de 4.018.877 francs dont 1.945.806 pour le Portefeuille-Titres, cette dernière progression provenant des dividendes encaissés et non de différences bénéficiaires sur réalisations de titres.

Les 842.098 parts bénéficiaires, dont l'origine a été commentée dans notre rapport sur le bilan de 1946, se sont trouvées ramenées, après le rachat du 1^{er} janvier 1950, au nombre de 774.730.

Ces Parts bénéficiaires, conformément à la loi du 2 décembre 1945 modifiée par celle du 17 mai 1946, ont droit chacune de recevoir une répartition fixée par le Conseil qui ne peut être inférieure au dividende distribué à l'action pour l'exercice 1944 ou à 3 % de 2.253 francs, montant de sa valeur de rachat. Ce minimum brut de 67 fr. 59 est garanti par l'État et, considéré comme charge d'exploitation, s'inscrit en 1950 pour Fr. 52.364.001.

L'amortissement des parts bénéficiaires devant se faire en cinquante ans, à raison de 16.842 titres par an, le montant de la somme globale à

répartir diminuera donc d'un cinquantième chaque année. La cinquième tranche a été amortie le 1^{er} janvier 1951. Elle est représentée par les titres portant les n^{os} 225.681 à 242.522 désignés par le tirage au sort effectué le 23 novembre 1950. Les parts bénéficiaires se trouvent ainsi ramenées au nombre de 757.888 à dater du 1^{er} janvier 1951.

Le projet de répartition comporte au profit des parts bénéficiaires une attribution supplémentaire de 57 fr. 41 afin de porter à 125 francs la somme brute à leur revenir au titre de l'exercice 1950.

Les parts de fondateur en circulation s'élèvent comme précédemment à 15.076, nombre dont l'origine a été expliquée antérieurement.

Les droits de ces parts de fondateur résultent des anciens statuts et sont rappelés par l'article 26 des nouveaux statuts établis suivant la décision du 29 mai 1947 de la Commission de Contrôle des Banques. Le projet de répartition alloue à chacune de ces parts une somme brute de 63 fr. 50 contre 66 fr. 18 l'an dernier.

Il comporte également une attribution aux actions transférées à l'État et une répartition au Conseil d'administration au titre de tantièmes.

Le reliquat soit 18.326.590 francs viendra porter le Report à nouveau de 29.534.360 francs à 47.860.950 francs.

Pour compléter les explications qui précèdent, nous indiquerons ci-dessous les mouvements des différents postes du bilan et éventuellement leurs particularités.

A l'Actif :

Le poste « Caisse, Trésor public, Banques d'émission » figure pour 11.631.185.965 francs au lieu de 10.445.782.498 francs. Le poste « Banques et Correspondants » ressort à 13.669.285.613 accusant une augmentation de 1.665.277.058 francs.

C'est également un accroissement qui se dégage du poste « Portefeuille-Effets » qui passe de 90.427.882.762 à 110.835.370.492 francs. Le rées-compte a été calculé suivant les mêmes principes que l'an dernier.

Une légère diminution ramène le compte « Coupons » à 227.421.719 francs

Les « Comptes courants » débiteurs, à 19.907.210.558 francs, présentent une augmentation de 1.901.578.374 francs.

L'ensemble des « Avances garanties » passe à 10.599.906.930 francs et les « Avances et débiteurs divers » à 3.464.407.586 francs, le premier de ces postes accuse ainsi une augmentation de 3.586.448.538 francs et le second de 784.196.713 francs.

Les « Débiteurs par acceptations » qui ont leur exacte contrepartie au Passif dans le poste « Acceptations à payer » s'élèvent à 8.061.085.426 francs accusant l'un et l'autre une augmentation de 1.104.448.856 francs.

Au cours de l'année 1950, il est entré par voie de souscription quelques valeurs mobilières, certaines en raison d'augmentation de capital de firmes dont la Banque possédait déjà des titres. Comme l'an dernier, les nouveaux investissements ont été intégralement amortis. Le solde du poste « Titres » demeure donc sans changement.

Les « Comptes d'ordre et divers » débiteurs s'élèvent à 232.905.432 francs en diminution de 25 millions, et les créditeurs à 2.548.016.189 francs en augmentation de 312 millions.

Le poste « Immeubles et Mobilier » demeure au montant de l'an dernier, soit 45 millions de francs. En raison des amortissements ramenant l'ensemble du mobilier et du matériel pour mémoire, le solde ci-dessus représente uniquement la valeur comptable du domaine immobilier après les abattements apportés tant en 1950 qu'au cours des années antérieures.

Au Passif :

Les « Comptes de chèques » par suite d'un accroissement de 3.615.646.363 francs sont portés à 49.143.180.323 francs. Les « Comptes courants » en augmentation de 12.294.326.023 francs s'inscrivent pour 66.732.742.460 francs. Les « Banques et Correspondants » passent de 14.048.969.633 francs à 15.790.958.763 francs.

Les « Comptes exigibles après encaissement » s'élèvent à 10.313.831.289 francs. Les « Créditeurs divers » forment un total de 12.868.654.833 francs sensiblement égal au montant de l'an dernier.

Les « Dividendes restant à payer » représentent 4.915.734 francs et l'on relève une augmentation de 7.160.164.342 francs sur le poste « Bons et Comptes à échéance fixe ».

Le poste « Réserves » et le Capital demeurent inchangés pour un total de 862.483.644 francs.

Les trois rubriques « Hors Bilan » accusent des augmentations formant un total de 28.959.362.394 francs.

Nous avons déjà commenté au début de ce rapport les diverses rubriques du compte « Pertes et Profits ».

Le détail de la répartition proposée vous est donné dans le rapport du Conseil.

Nous avons, comme précédemment, procédé à des contrôles périodiques et, en ce qui concerne l'exercice 1950, les inventaires, le bilan et le compte Pertes et Profits ont fait l'objet par nous des pointages et des vérifications habituels.

En terminant, nous déclarons pouvoir attester la concordance de la comptabilité avec les comptes présentés.

Paris, le 18 avril 1951.

Les Commissaires aux Comptes :

R. LELEU,
F. MARBEAU.

RAPPORT SPÉCIAL
DES
COMMISSAIRES AUX COMPTES

(article 40 de la loi du 24 juillet 1867)

(EXERCICE 1950)

MESSIEURS,

Du fait que le Comptoir National d'Escompte de Paris est une banque nationalisée, le présent rapport spécial concernant l'exercice 1950 doit être établi en conformité, non seulement des prescriptions édictées par l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867, modifié par la loi du 4 mars 1943, mais encore en conformité de l'article 17 du décret n° 46-1246 du 28 mai 1946 qui a fixé les règles fondamentales de fonctionnement des banques de dépôts nationalisées.

Les opérations traitées par le C.N.E.P., soit avec ses administrateurs pris personnellement, soit avec une société ou entreprise dont un administrateur du C.N.E.P. serait propriétaire, associé en nom, gérant, administrateur ou directeur, sont, de par leur nature, toutes des opérations normales de banque avec sa clientèle.

Aux termes de l'article 40, elles ne sont point, en raison de ce caractère, soumises à l'autorisation préalable par le Conseil et, en conséquence, n'ont pas à faire l'objet d'un rapport spécial des Commissaires aux Comptes, ni d'une approbation particulière de l'Assemblée.

Toutefois, aux termes de l'article 17 du décret du 28 mai 1946, aucun crédit non garanti par un nantissement, par une délégation de marché ou

— 21 —

par la remise à l'escompte d'effets commerciaux, ne peut être consenti par une banque nationalisée aux personnes et entreprises visées par l'article 40 de la loi de 1867 modifiée par la loi du 4 mars 1943 sans que soient respectées toutes les formalités prescrites par cet article, étant rappelé que c'est la Commission de Contrôle des Banques qui se trouve substituée à l'Assemblée des actionnaires.

Toujours aux termes de ce même décret, les mêmes formalités s'appliquent aux crédits accordés aux membres du personnel d'une banque nationalisée si ces crédits ne sont point assortis de l'une ou l'autre des garanties énumérées ci-dessus et si leur montant dépasse une annuité de traitement ou d'honoraires.

Une opération de cette nature intéressant un membre du personnel nous a été signalée au cours de l'année 1950.

D'autre part, les opérations visées par les textes ci-dessus rappelés et concernant des administrateurs du C.N.E.P. nous ont été régulièrement notifiées.

Ces dernières opérations intéressent douze Sociétés et ont pour objet l'octroi de facilités de caisse, de crédits sous diverses formes ou de cautions.

Elles entrent donc dans le cadre d'opérations courantes de banque; elles sont réalisées à des conditions normales et ne sont indiquées qu'autant que de besoin.

Paris, le 18 avril 1951.

Les Commissaires aux Comptes :

R. LELEU,
F. MARBEAU.

BILAN AU 31

ACTIF

CAISSE, TRÉSOR PUBLIC, BANQUES D'ÉMISSION	Fr.	41.631.185.965
BANQUES ET CORRESPONDANTS		13.669.285.613
PORTEFEUILLE-EFFETS		110.835.370.492
COUPONS		227.421.719
COMPTES COURANTS		19.907.210.558
AVANCES GARANTIES		10.599.906.930
AVANCES ET DÉBITEURS DIVERS		3.464.407.586
DÉBITEURS PAR ACCEPTATIONS		8.061.085.426
TITRES		71.356.475
COMPTES D'ORDRE ET DIVERS		232.905.432
IMMEUBLES ET MOBILIER		45.000.000
TOTAL		Fr. 178.745.136.196

HORS-

ENGAGEMENTS PAR CAUTIONS ET AVALS		
EFFETS ESCOMPTÉS CIRCULANT SOUS NOTRE ENDOS		
OUVERTURES DE CRÉDITS CONFIRMÉS		

DÉCEMBRE 1950

PASSIF

COMPTES DE CHÈQUES	Fr.	49.143.180.323
COMPTES COURANTS		66.732.742.460
BANQUES ET CORRESPONDANTS		15.790.958.763
COMPTES EXIGIBLES APRÈS ENCAISSEMENT		10.313.831.289
CRÉDITEURS DIVERS		12.868.654.833
ACCEPTATIONS A PAYER		8.061.085.426
DIVIDENDES RESTANT A PAYER		4.915.734
BONS ET COMPTES A ÉCHÉANCE FIXE		12.226.179.915
COMPTES D'ORDRE ET DIVERS		2.548.016.189
RÉSERVES		462.483.644
CAPITAL		400.000.000
REPORT A NOUVEAU		29.534.360
BÉNÉFICES DE L'EXERCICE		163.553.260
TOTAL		Fr. 178.745.136.196

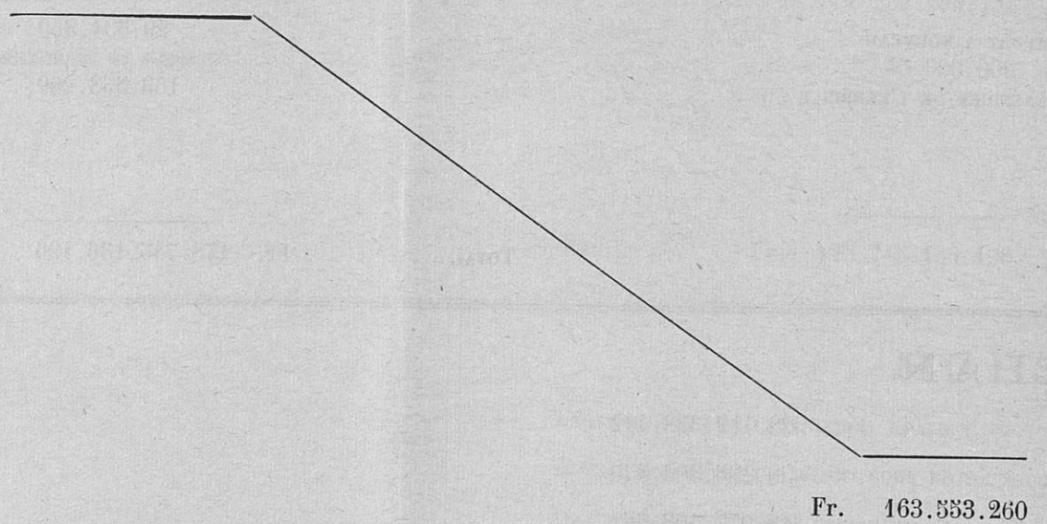
BILAN

.	Fr.	28.419.338.462
.		36.835.302.870
.		13.977.403.652

COMPTE DE PROFITS ET

DÉBIT

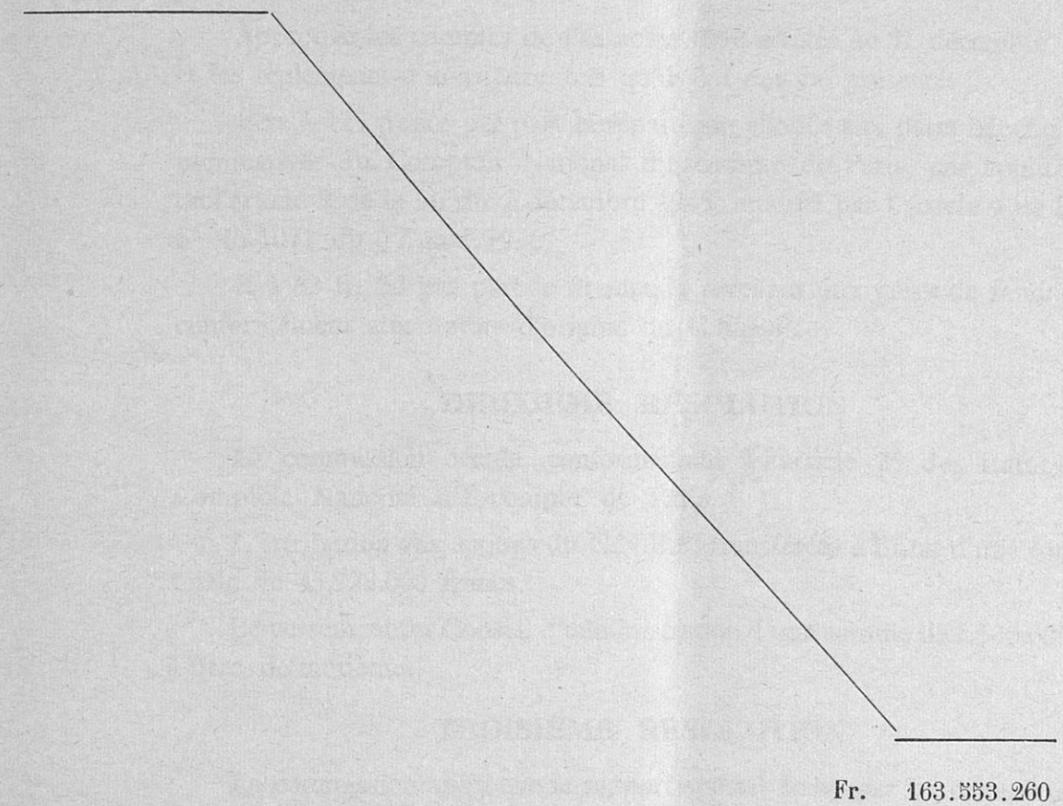
ATTRIBUTION AUX PARTS BÉNÉFICIAIRES :	
a) Intérêt de 3 %, soit : Fr. 67,59 sur 774.730 parts bénéficiaires non amorties (considéré comme charge d'exploitation, en vertu de l'art. 8 de la loi du 2 décembre 1945)	Fr. 52.364.001
b) Attribution supplémentaire Fr. 57,41 par part	44.477.249
Au total : Fr. 125 » sur 774.730 parts bénéficiaires	96.841.250
ATTRIBUTION AUX ACTIONS TRANSFÉRÉES A L'ÉTAT :	
Fr. 57,41 sur 800.000 actions	45.928.000
ATTRIBUTION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION	1.500.000
ATTRIBUTION AUX PARTS DE FONDATEUR, conformément aux statuts, soit Fr. 63,50 sur 15.076 parts de fondateur restant en circulation	957.420
REPORT A NOUVEAU	18.326.590



PERTES AU 31 DÉCEMBRE 1950

CRÉDIT

BÉNÉFICES DE L'EXERCICE, compte tenu des CHARGES, AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS :	
— EXPLOITATION	Fr. 149.020.723
— PORTEFEUILLE-TITRES ET PARTICIPATIONS	13.700.772
— IMMEUBLES	831.765



RÉSOLUTIONS

adoptées par la commission de contrôle des banques
en sa séance du 21 juin 1951

PREMIÈRE RÉSOLUTION

La commission de contrôle des banques, conformément aux propositions du Conseil d'administration et après avoir pris connaissance des rapports des commissaires :

Approuve les comptes de l'exercice 1950 arrêtés au 31 décembre 1950 et les règlements d'inventaire, tels qu'ils lui ont été présentés ;

Fixe à 125 francs par part la répartition allouée aux parts bénéficiaires nominatives du Comptoir National d'Escompte de Paris, par application de l'article 8 de la loi du 2 décembre 1945, modifié par l'article 4 de la loi n° 46-1071 du 17 mai 1946,

et à 63 fr. 50 par part le dividende revenant aux parts de fondateur, conformément aux statuts d'origine du C.N.E.P.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

La commission décide, conformément à l'article 26 des statuts du Comptoir National d'Escompte de Paris :

L'attribution aux actions du C.N.E.P. transférées à l'État d'une somme totale de 45.928.000 francs.

Le versement au Conseil d'administration d'une somme de 1.500.000 frs à titre de tantièmes.

TROISIÈME RÉSOLUTION

La commission approuve le rapport spécial établi par les commissaires aux comptes en exécution des articles 34 et 40 de la loi du 24 juillet 1867 et de l'article 17 du décret n° 46-1246 du 28 mai 1946.

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS

ADMINISTRATION CENTRALE : 14, rue Bergère

SUCCURSALE : 2, PLACE DE L'OPERA

BUREAUX DE QUARTIER DANS PARIS :

★ A. Bd St-Germain, 147. B. Rue de Rivoli, 55. ★ C. Bd Diderot, 23 (G. de Lyon). D. Rue Rambuteau, 2. E. Rue Turbigo, 16. F. Place de la République, 16. G. Rue de Flandre, 2. et Bureau aux Abattoirs de la Villette.	H. R. du Quatre-Septembre, 2. ★ I. Bd Magenta, 80-82. J. Bd de Strasbourg, 19. L. Rue de Cléchy, 86. M. Av. Kléber, 87. ★ N. Avenue Mac-Mahon, 35. O. Bd Beaumarchais, 21. ★ R. Bd Saint-Michel, 53.	S. Avenue des Gobelins, 2 bis. ★ T. Boulevard de Courcelles, 2. ★ U. Av. des Champs-Élysées, 49. ★ V. Av. du Général Leclerc, 90. ★ W. R. St-Lazare, 76 (Pl. de la Trinité). ★ X. R. du Commerce, 40. ★ Y. Fg Saint-Honoré, 113. ★ Z. Place Saint-Augustin, 2.	★ A.B. R. de Ménilmontant, 39. ★ A.C. Rue Bergère, 14. ★ A.D. Boulevard Barbès, 25. ★ A.E. Rue La Fayette, 44. ★ A.F. Boulevard Voltaire, 199. ★ A.G. Chaussée de la Muette, 2. ★ A.H. Avenue Bosquet, 47 bis. ★ A.J. Rue d'Anteuil, 50. ★ A.K. Rue du Havre, 9.	★ A.L. Avenue de Villiers, 92. ★ A.N. Avenue Victor-Hugo, 9. ★ A.P. Place Gambetta, 1. ★ A.R. Rue Pierre-Semart, 2. (square Montholon). ★ A.T. Boulevard Raspail, 12. ★ A.V. Rue de Belleville, 168. ★ A.Y. Rue Etienne-Marcel, 46. ★ B.A. Avenue Friedland, 6.
---	---	---	--	--

BUREAUX DE BANLIEUE

ASNIÈRES AUBERVILLIERS BOURGET (Le) CHARENTON (*) Agences ayant un service de coffres-forts en location.	CLICHY-SUR-SEINE COLOMBES ENGHEN-LES-BAINS ERMONT	LEVALLOIS-PERRET LIVRY-GARGAN MONTREUIL-SOUS-BOIS MONTROUGE	★ NEUILLY-SUR-SEINE NOISY-LE-SEC ROCHY-SOUS-BOIS SAINT-DENIS	VINCENNES
--	--	--	---	-----------

AGENCES EN FRANCE :

Abbeville Agen ★ Aire-sur-l'Adour Aix-en-Provence Aix-les-Bains Albi Alençon Alès ★ Allasac Amiens ★ Ancenis Angers Angoulême Annecy Annonay Antibes ★ Apt ★ Ardentes Argentan-sur-Creuse Arles Armentières ★ Arneke Arras ★ Aubigné Auch Aurillac Autun Auxerre ★ Availles-Limouzine Avignon Bagnols-sur-Cèze ★ Bandol ★ Barbezieux ★ Baugé Bayonne Beaucaire ★ Beaucourt ★ Beauport-en-Vallée ★ Beaumont-de-Lomagne ★ Beaumont-sur-Sarthe Beaune ★ Beaupréau Beauvais Belfort Belitac ★ Belvéze-du-Razès ★ Bénévent-l'Abbaye Bergerac Besançon Béthune ★ Beuzeville Béziers ★ Bize Blis Blotbec ★ Bonnetable Bordeaux Boulogne-sur-Mer Boulou (Le) ★ Bourcrauc ★ Bourboule (La)	Bourg Bourges ★ Bourgueil ★ Boussac ★ Branne ★ Brantôme Brest ★ Briquebec Brienne-Le-Chateau Brioude Brive ★ Bruyères ★ Buxières-les-Mines ★ Cadillac-sur-Garonne Caen Cagnes-sur-Mer Cahors Calais Cambrai ★ Cancale Cannes Carcassonne ★ Carmaux Carpentras ★ Castillon-s-Dordogne Castres ★ Caussade Cavallon ★ Celles-sur-Belle ★ Ceret ★ Chabanais ★ Chablis ★ Chalonnès-sur-Loire Châlons-sur-Marne Chalon-sur-Saône Chambéry Chambon-Feugerolles Charleville Chartres ★ Château-d'Oléron ★ Château-Giron ★ Château-neuf-Sarthe Châteaurenard Châteaureux ★ Châtel-Guyon ★ Châtelleraut ★ Châtillon-en-Bazois ★ Chaumes-en-Brie Chauvy ★ Chevillon ★ Chemillé Cherbourg Cholet Cirey Clermont-de-l'Osse Clermont-Ferrand Clermont-l'Hérault Clisson Cognac ★ Combronde Complègne	Concarneau ★ Condé-sur-Notreau ★ Confolens ★ Conlie ★ Connerre ★ Contres Corbeil ★ Corcloux ★ Conhé-Vercé ★ Coulonges-s-l'Autize ★ Cour-Cheverny ★ Coutances ★ Coutrane ★ Coutras ★ Dammartin-en-Goële Dax Deauville Dieppe Dijon Dole ★ Dorat (Le) Donai Dreux Dunkerque ★ Ebreuil ★ Ebeut ★ Epernay ★ Epervan ★ Epinal ★ Ernée ★ Eschly ★ Etables ★ Evian-les-Bains Evreux ★ Excideuil ★ Fymet ★ Fyssines ★ Falsain ★ Ferté-Bernard (La) ★ Ferté-Macé (La) Firminy ★ Fiers-de-l'Orne ★ Fleurance ★ Fontainebleau ★ Fontenay-le-Comte ★ Fresnay-sur-Sarthe Frontignan Ganges Gannat ★ Garches ★ Génillé ★ Gonnevill-la-Mallet ★ Grand-Lucé (Le) Graulhet Grenoble ★ Guerche-de-Bretagne (La) ★ Guerche-s-l'Aubois (La) ★ Guignes-Rabutin ★ Guîtres ★ Hasparren Havre (Le)	Hazebrouck ★ Hennebont Honnin Héverès ★ Isle-en-Jourdain (L') ★ Isle-Jourdain (L) Issoire Issoudun Jarnac ★ Jean-les-Pins ★ Langeais ★ Langon ★ Lannemezan Laon ★ Lautrec Laval ★ Lavandou (Le) ★ Lencloître Lons ★ Lesparre ★ Levroux ★ Lézay ★ Lézignan-Corbières ★ Libourne ★ Ligeuil Lille ★ Lillibonne Limoges Limoux ★ Livron ★ Loches ★ Lons-le-Saunier Lorient ★ Lorignac ★ Lude (Le) ★ Lunéville ★ Lusignan ★ Lussac-les-Châteaux Lyon ★ Mâcon ★ Magnac-Laval ★ Mans (Le) ★ Mansle ★ Mantes-Gassicourt ★ Marines ★ Marmande ★ Marseille ★ Mauberge ★ Mauléon-Soule ★ Mauzé ★ Mayenne ★ Mayet ★ Mazamet ★ Meaux ★ Meun-sur-Yèvre ★ Melun ★ Merville ★ Mesle-sur-Sarthe ★ Metz ★ Meung-sur-Loire Millau	★ Mirebeau-en-Poitou ★ Monsegur Montauban ★ Montbard ★ Montbéliard ★ Monbrison ★ Mont-de-Marsan ★ Mont-Dore (Le) ★ Montélimar ★ Montgeron ★ Montlauroux-s-Saône ★ Montluçon ★ Montmédy ★ Montpellier ★ Moulins ★ Mouton ★ Mulhouse ★ Murat ★ Nancy ★ Nantes ★ Narbonne ★ Navarrenx ★ Nay ★ Neuville-de-Poitou ★ Nevers ★ Nice ★ Nîmes ★ Niort ★ Nogent-sur-Seine ★ Nomeny ★ Nontron ★ Orléans ★ Orléans ★ Orléans ★ Ouzouer-le-Marché ★ Ouzouer-le-Vieux ★ Orange ★ Orléans ★ Ormes (Les) ★ Ouzouer-le-Marché ★ Palmbeuf ★ Patay ★ Pau ★ Paulhaguet ★ Périgueux ★ Pérouse ★ Péronne ★ Perly ★ Perpignan ★ Pieux (Les) ★ Ploisy ★ Poitiers ★ Poix ★ Poligny ★ Pont-à-Mousson ★ Pontoise ★ Pont-Saint-Esprit ★ Pont-Sainte-Maxence ★ Pornic ★ Port-Vendres ★ Pré-en-Pail ★ Prémery ★ Puy-laurens ★ Quimper	Reims Remiremont Rennes ★ Réole (La) Riom ★ Rive-de-Gier Roanne ★ Roche-Bernard (La) ★ Roche-la-Molière ★ Roche-la-Vallée ★ Rochelle (La) ★ Rocroi ★ Rodez ★ Romans ★ Romilly-sur-Seine ★ Roquefort-sur-Soulzon ★ Roquemaure ★ Roubaix ★ Rouen ★ Rumilly ★ St-Amand-les-Eaux ★ St-Antoine ★ St-Etienne ★ St-Etienne-de-Montluc ★ St-Gaudier ★ St-Geniès ★ St-Germain-en-Laye ★ St-Hippolyte-du-Fort ★ St-Jean-d'Angély ★ St-Julien ★ St-Lô ★ St-Malo ★ St-Nazaire (replicé à Pornichet) ★ St-Omer ★ St-Pierre-des-Nids ★ St-Pierre-Eglise ★ St-Quentin ★ St-Sauveur ★ St-Savin-s-Gartempe ★ St-Servan ★ St-Sever-s-l'Adour ★ Sables ★ Sallanches ★ Salon ★ Samatan ★ Sarcelles ★ Saulieu ★ Saumur ★ Scionzier ★ Sedan ★ Sées ★ Segré ★ Sens ★ Sereingange ★ Sète	★ Scurres ★ Sillé-le-Guillaume ★ Soissons ★ Solliès-Pont ★ Sourdeval-la-Barre ★ Soustons ★ Soutraire (La) ★ Strasbourg ★ Sury-le-Comtal ★ Suze (La) ★ Talandière (La) ★ Tarbes ★ Tartets ★ Tartas ★ Taverny ★ Tessy-sur-Vire ★ Thouracé ★ Tichebray ★ Toulon ★ Toulouse ★ Tourcoing ★ Tours ★ Tremblade (La) ★ Trouville ★ Troyes ★ Vaas ★ Val-André-Piéneuf ★ Valence ★ Valence-d'Agén ★ Valenciennes ★ Vallauris ★ Vannes ★ Vermenton ★ Vernon ★ Versaux ★ Versailles ★ Vésinet (Le) ★ Vichy ★ Vic-sur-Cère ★ Vic-sur-Seille ★ Vienne ★ Vierzon ★ Vihiers ★ Villaines-la-Juhel ★ Villefort ★ Villefranche-s-Saône ★ Villeneuve-sur-Lot ★ Villiers-Bocage ★ Vire ★ Vitry ★ Voiron ★ Voreppe ★ Voves
---	--	--	--	---	--	--

AGENCES A L'ETRANGER ET DANS L'UNION FRANÇAISE :

LONDRES	BRUXELLES MONTE-CARLO	ALEXANDRIE LE CAIRE PORT-SAÏD	BOMBAY CALCUTTA MELBOURNE SYDNEY	DIEGO-SUAREZ — FARAFANGANA — FIANARANTSOA MAJUNGA — MANAKARA — MANANJARY MOROMBÉ — MORONDAVA — TAMATAVE TANANARIVE — TULEAR	TUNIS BIZERTE SOUSSE — SFAX
---------	--------------------------	-------------------------------------	---	--	-----------------------------------

REPRÉSENTANT } En Argentine : M. A. BECQUEREL, Reconquista 165, BUENOS-AIRES

(*) Agences fonctionnant périodiquement.
(**) Bureau ouvert pendant la saison.
(***) Bureau de change saisonnier.